

2 H & PARTNERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
52 rue Jean Mermoz
13 008 MARSEILLE
SIRET 53335368600025

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE DISSOLUTION PAR ANTICIPATION

DU 30 JUIN 2025

2 H & PARTNERS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10 000 euros

Siège social :

52 rue Jean Mermoz

13 008 MARSEILLE

SIRET 53335368600025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE DISSOLUTION PAR ANTICIPATION

DU 30 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 30 JUIN

Les associés de la SARL 2 H & PARTNERS, au capital de 10 000 Euros ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social 52 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur HARRAR JOSEPH 50 parts
Titulaire de 50 parts sociales.

Madame HARRAR MICHELE 50 parts
Titulaire de 50 parts sociales.

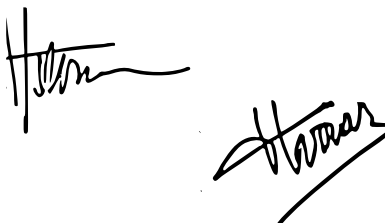
Total des parts 100 parts

Monsieur HARRAR JOSEPH préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il constate que les associés sont présents et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Il déclare avoir satisfait à toutes les obligations légales concernant l'envoi et la mise à disposition des documents destinés aux associés.

L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.



Monsieur le Président rappelle que la présente réunion est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Dissolution de la société à responsabilité limitée par anticipation,
- ▶ Mise en liquidation volontaire de ladite société,
- ▶ Désignation du liquidateur,
- ▶ Assignation de tous pouvoirs au liquidateur afin de réaliser toutes les tâches nécessaires pour procéder à cette liquidation.
- ▶ La discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

SARL « 2 H & PARTNERS », au capital de 10 000 Euros, sise 52 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE, dont l'expiration était fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au R.C.S de MARSEILLE par l'article 5 DURÉE de ses statuts, est dissoute par anticipation à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La société à responsabilité limitée, SARL « 2H & PARTNERS » est en conséquence mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Les associés désignent pour liquidateur Monsieur HARRAR Joseph, né le 13/04/1952 au CAIRE et domicilié au 52 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE

Le siège social de cette liquidation est fixé au domicile de liquidateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur HARRAR Joseph, accepte ses fonctions de liquidateur



TROISIÈME RÉOLUTION

Les associés donnent au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les besoins de la liquidation, continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles, réaliser l'actif, payer le passif, et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles 390 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

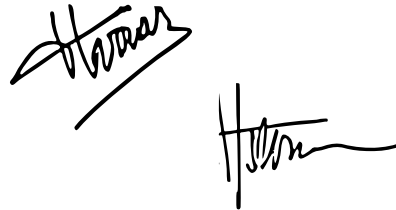
Les correspondances, actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés ou notifiés au domicile du liquidateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.

Fait à Marseille

Le 30 juin 2025

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is written above a horizontal line and appears to be 'Hamas'. The second signature is written below and to the right of the first, appearing to be 'Hamas'.